



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 02/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 16 FEV. 2016
Affiché le :

L'An deux mille seize, le onze Février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, GARBIN, MARTIN, SUZE, JOUET.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
M. BEUILLE	à	M. SANCHEZ
M. BENHADJ	à	Mme LIAN

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la composition de la commission Vie Associative - Affaires culturelles - Communication

- Vu l'article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération N°09/14 du 16 avril 2014 constituant cette commission,
- Considérant la démission de Monsieur Stéphane LACLAU,

Il convient de procéder à son remplacement en tant que membre au sein de cette commission.

Monsieur Philippe MARTIN est proposé pour ce remplacement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Philippe MARTIN pour siéger au sein de la Commission Vie Associative - Affaires culturelles - Communication.

La commission se compose dorénavant comme suit :

- ↳ Michel BEUILLE
- ↳ Lionel MARQUIER
- ↳ Monique GONZALEZ
- ↳ Belal BENHADJ
- ↳ Jean ANDUZE
- ↳ Philippe MARTIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 février 2016
Le Maire,

Lysiane MAUREL

